

Mission Prévention en Forêt

Les aventures de Léo, Tara et Paul







Sommaire

- ▶ Oh ! La belle eau douce ! 6-7
- ▶ Pas touche ! 8-9
- ▶ Tique et pique ! 10-11
- ▶ A plein nez ! 12-13



Scénarios : Véronique Puygiraud et Erik Tartrais

Textes : Véronique Puygiraud

Dessins et mise en couleur : Erik Tartrais

Mise en page : Patricia Dégout

Messages pédagogiques : Florian Dassé, Nathalie Garcia Bonnet, Isabelle Vanicek - Echelon National de Santé-Sécurité au Travail - CCMSA



Avant d'entrer en MISSION...

Qu'est-ce qu'une zoonose ? C'est une maladie qui se transmet de l'animal à l'homme, par contact direct ou indirect (exemple : par l'intermédiaire d'un environnement souillé -air, eau, poussière-, la manipulation d'outils souillés, ou encore par des piqûres d'insectes vecteurs...).

Quel est le statut d'un animal atteint d'une zoonose ?

- *malade* : il peut transmettre cette maladie à l'homme.
- *porteur sain* : il porte l'agent infectieux et peut le transmettre à l'homme, mais il ne développe pas de maladie.

Qui est concerné par le risque de transmission de zoonoses ?

Tous les actifs agricoles travaillant dans le milieu de la forêt : bûcherons, chauffeurs, débardeurs, gardes-chasse, chefs de chantier, forestiers, ouvriers sylvicoles...

Découvrez ici les moyens de prévention pour lutter contre le risque de transmission de zoonoses dans votre milieu de travail.

La MSA vous donne quelques conseils pratiques pour évaluer ce risque, adapter votre comportement et vos protections en conséquence.

Prévention !

Que racontent les 4 petites histoires de cette brochure ?

4 situations réelles présentant un risque de contamination pour des professionnels agricoles en milieu forestier.

Parmi celles-ci, dans certaines régions, la transmission de la maladie de Lyme représente un risque élevé de nos jours pour ces professionnels.



à savoir

Il ne s'agit ici que de quelques exemples de situations de travail «à risque». **De nombreuses autres situations peuvent exister !**

- ▶ Une même zoonose peut concerner différentes situations de travail.
- ▶ Plusieurs zoonoses différentes peuvent concerner une même situation de travail, selon le type d'exposition aux animaux ou à leur environnement.



**Bonne lecture et
bonne prévention !**

Oh ! La belle eau douce !





FIN

Pas touche !

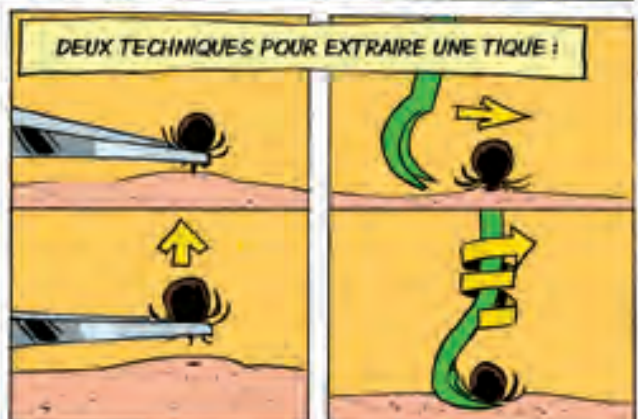




FIN

Tigue et pique !





FIN



UN JOUR, J'AI REMIS EN ÉTAT UNE VIEILLE CABANE DE GARDE FORESTIER INFESTÉE DE RONGEURS. C'ÉTAIT POUSSIÉREUX, COMME CE TAS DE BOIS. JE N'AI PAS FAIT ATTENTION EN NETTOYANT, J'AI RESPIRÉ BEAUCOUP DE POUSSIÈRE ET JE SUIS TOMBÉ VRAIMENT MALADE !!

TU VEUX DIRE QUE SI JE RESPIRE DES POUSSIÈRES CONTAMINÉES PAR DES DÉJECTIONS DE RONGEURS, JE RISQUE D'ATTRAPER UNE MALADIE ?



OUI LÉO ! L'HANTAVIROSE ! TU PEUX AVOIR DE LA FIÈVRE, MAL AUX REINS, PARFOIS DES TROUBLES DE LA VISION...

OH ! MAIS COMMENT ÉVITER ÇA ??

IL FAUT QUE TU ÉVITES DE RESPIRER CES POUSSIÈRES À PLEIN NEZ. SI BESOIN, TU DOIS PORTER UN MASQUE. TU PEUX ENCORE ASPERGER D'EAU LA ZONE POUR ÉVITER LA MISE EN SUSPENSION DE CES POUSSIÈRES DANS L'AIR.

JE CROIS QUE CE MASQUE NE SE PORTE PAS COMME ÇA.

ZUT !

EN CAS DE DOUTE SUR UNE CONTAMINATION DUE À UNE TELLE SITUATION, OU EN CAS DE SYMPTÔMES, CONSULTEZ VOTRE MÉDECIN EN LUI PRÉCISANT VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE.

FIN



POUR ÉVITER LE RISQUE
DE ZOONOSES EN FORÊT,
N'OUBLIEZ PAS ...

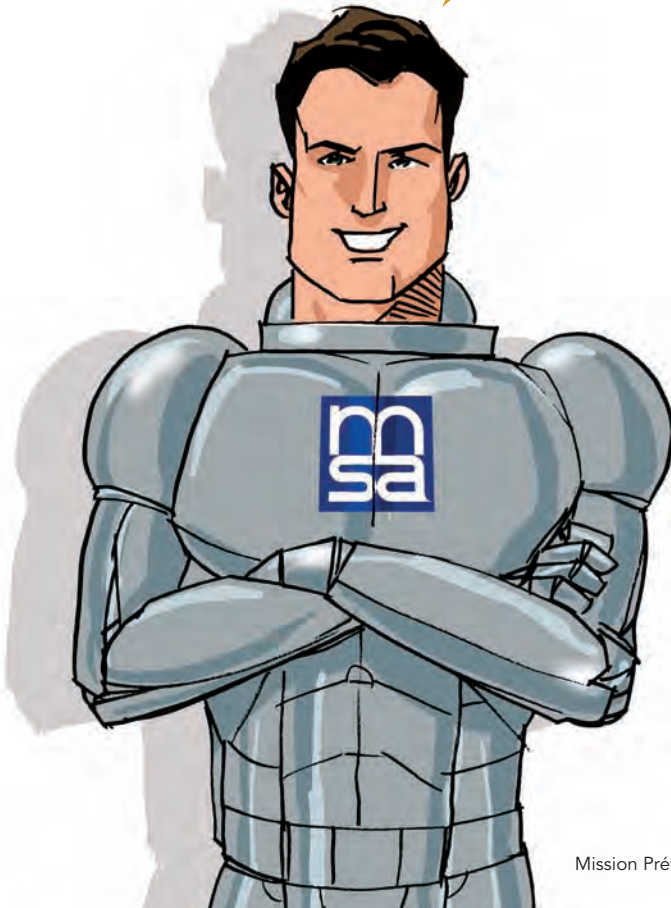
Les 10 commandements à retenir

- 1 Tu observeras** ton environnement de travail pour repérer et prévenir le risque de transmission de zoonoses.
- 2 Tu te laveras** ou **désinfecteras** (avec du gel hydro-alcoolique) les mains avant de manger, boire, fumer.
- 3 Tu ne porteras pas** tes mains ou un objet (stylo par exemple) **à ta bouche** pendant le travail.
- En cas de piqûre, griffure, morsure ou coupure, **tu laveras** immédiatement la plaie avec de l'eau potable ou du savon et **tu désinfecteras**.
Tu vérifieras ta vaccination anti-tétanique.
- 5 Tu protégeras** toute plaie avec un pansement imperméable.
- 6 Tu ne manipuleras pas** d'animaux vivants, malades ou morts sans protection appropriée : gants jetables au minimum (et éventuellement masque jetable et lunettes selon le contexte).
- 7 Tu n'ouvriras pas** les carcasses d'animaux trouvés morts.
- 8 Tu vérifieras** après ton travail, l'absence de tique sur ton corps, sinon tu les retireras.
- 9 Tu auras toujours** une trousse de 1^{er} secours et de l'eau potable, accessibles facilement.
- 10 Tu consulteras un médecin**, en cas de doute sur une contamination possible par une zoonose, en lui indiquant ta profession et les animaux avec lesquels tu as pu être en contact.

Découvrez
dans la même collection :

- o Mission Prévention en Jardins et Espaces Verts
- o Mission Prévention en Élevage
- o Mission Prévention en Animalerie

Téléchargeables gratuitement sur :
references-sante-securite.msa.fr



N'hésitez pas à contacter votre MSA

Ref.: 11412 - 12/12 / CCMSA / Direction Déléguée aux Politiques Sociales / Création : Véronique Puyguraud - vpuyg@sfr.fr / Illustrations : Erik Tartrals



L'essentiel & plus encore